

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 30 janvier 2023

N° 003-2023

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 10
Procurations : 4
Nombre de votants : 14

Votes

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

23 janvier 2023,
Affichée et mise en ligne :
le 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mrs KOCIUBA, CAPITAINE D, DENIS, GOURNET, MAQUIN, STIENNE

Mmes EMON, FONTAINE B., JACOB, SIMON

Absents excusés :

Mme DUBRUNQUEZ qui donne pouvoir à Mme JACOB
Mme POUPONNEAU qui donne pouvoir à Mr CAPITAINE
Mr LEJEUNE qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA
Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absents : Mmes BENYAHIA, FONTAINE N., TOUROLLE,
Mrs BRIZION, KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mr GOURNET.

Le procès-verbal du 26 novembre 2022 est approuvé.

Objet : Vente de cuivre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de travaux de nettoyage et de tri dans les services techniques municipaux, les employés ont récupéré du cuivre.
Une entreprise locale spécialisée dans l'achat de ce métal : la SAS FERRARI à Rethel a estimé et établi un chèque correspondant à sa valeur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le chèque de **176,30€ (cent soixante-seize euros et trente centimes)** émis par l'entreprise spécialisée : la SAS FERRARI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE l'encaissement du chèque de **176,30€ (cent soixante-seize euros et trente centimes)** émis par la SAS FERRARI.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administrative et comptable.

Le secrétaire de séance, Pascal GOURNET



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 1^{er} février 2023

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 1^{er} février 2023

de la publication le 1^{er} février 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 1^{er} février 2023